

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION :
BACHELIER EDUCATEUR SPECIALISE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION

<p>CODE : 983032 U36D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme du Conseil général**

ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION : BACHELIER EDUCATEUR SPECIALISE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant en situation d'activité professionnelle, d'exercer la profession d'éducateur spécialisé en co-intervention avec des professionnels.

En particulier, cette unité d'enseignement permettra à l'étudiant de développer ses capacités à mobiliser les compétences théoriques et méthodologiques acquises au cours de ses études pour analyser des situations éducatives, émettre des hypothèses et des pistes d'action et les évaluer en tenant compte du contexte socio-politique et institutionnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En « Dimensions PE des pratiques d'accompagnement »

- ◆ définir, de décrire des concepts et des approches relatifs à la psychopédagogie, à la psychopathologie, aux modèles socio-éducatifs et psychopédagogiques ainsi qu'à l'éducation pour la santé ;

au départ de situations professionnelles, en lien avec le travail d'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, pour une personne, un groupe ou un collectif,

- ◆ les analyser en utilisant des concepts et approches relevant de la psychopédagogie, la psychopathologie, des modèles socio-éducatifs et de l'éducation pour la santé ;
- ◆ poser un regard critique sur la pertinence de la mobilisation d'un modèle théorique en fonction de la situation éducative ;
- ◆ proposer des pratiques d'accompagnement psycho-éducatif adaptées au(x) bénéficiaire(s) sur la base d'approches diversifiées relevant de la psychopédagogie, de la psychopathologie et de modèles socio-éducatifs et psychopédagogiques ;
- ◆ proposer un projet d'éducation pour la santé.

En « Stage d'insertion »

*au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits,
dans le respect des règles déontologiques et de l'usage correct de la langue française,*

- ◆ de concevoir, réaliser des interventions d'accompagnement psycho-éducatif sur la base d'observations qui intègrent :
 - le contexte institutionnel,
 - l'équipe de travail,
 - le réseau d'intervenants,
 - la (les) personne(s) accompagnée(s) et son (leur) réseau;
- ◆ d'adopter des attitudes professionnelles respectueuses et à l'écoute du bénéficiaire, de son entourage, de l'équipe pluridisciplinaire et de l'institution ;
- ◆ d'analyser des situations d'accompagnement psycho-éducatif :
 - en élaborant un questionnement qui tient compte de l'environnement, du contexte institutionnel, de l'équipe de travail, des bénéficiaires et de leur entourage, de sa propre personne,
 - en distinguant les faits observés de l'interprétation ;
- ◆ d'analyser sa place, sa relation et son positionnement par rapport aux bénéficiaires et à l'équipe ;
- ◆ d'identifier et d'évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des bénéficiaires.

En « Recherche et méthodologie de l'accompagnement psycho-éducatif 2 »

*en s'exprimant de manière claire et structurée,
à partir d'une situation interpellante,*

- ◆ analyser une intervention d'accompagnement psycho-éducatif sur la base d'une méthodologie et d'outils, en se référant au mandat et au projet éducatif et/ou pédagogique ;
- ◆ argumenter, par écrit et oralement, une proposition d'intervention au regard de modèles conceptuels liés en particulier à des dimensions psycho-éducatives et collectives de l'accompagnement ;
- ◆ concevoir, de réaliser et d'évaluer, sur base de la mise en œuvre d'une méthodologie, un projet dans le cadre de l'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ proposer et de justifier une méthodologie d'activités favorisant l'expression artistique et culturelle à mettre en œuvre lors d'une intervention d'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ de poser une hypothèse de recherche dont l'analyse évaluera la pertinence et de proposer un mode de recueil de données adapté.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement : « Dimensions PE des pratiques d'accompagnement », code 983024 U36D1, « Stage d'insertion », code 983031 U36D1 et « Recherche et méthodologie de l'accompagnement psycho-éducatif 2 », code 983025 U36D1 de l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, en s'exprimant de manière claire et structurée et dans le respect des règles déontologiques,

- ◆ sur la base d'une observation et d'une analyse de situations éducatives, de concevoir, réaliser et évaluer des interventions d'accompagnement psycho-éducatif qui intègrent :
 - l'environnement socio-économique,
 - le contexte institutionnel,
 - l'équipe de travail,
 - le réseau d'intervenants,
 - la (les) personne(s) accompagnée(s) et son (leur) réseau,
 - sa propre personne ;
- ◆ d'adopter des attitudes professionnelles respectueuses et à l'écoute du bénéficiaire, de son entourage, de l'équipe pluridisciplinaire et de l'institution, appropriées à leurs besoins et demandes ;
- ◆ d'identifier et d'évaluer les acquis de son expérience d'activités professionnelles de formation en vue de l'aider à construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des bénéficiaires ;
- ◆ de relever et de décrire en quoi les activités professionnelles de formation lui ont permis d'exercer une fonction de reliance, une fonction d'interface, la fonction sociale et politique et la fonction de communication professionnelle de l'éducateur spécialisé ;
- ◆ de décrire, d'analyser et d'évaluer ses compétences relationnelles.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable en se référant au profil professionnel, en tenant compte du contexte organisationnel et de l'environnement, du travail de l'équipe pluridisciplinaire et du réseau ainsi qu'en interrogeant le cadre éthique et déontologique :

- ◆ de concevoir, de réaliser et d'évaluer des interventions d'accompagnement et d'éducation :
 - analyser la situation individuelle, familiale et sociale de la (des) personne(s) accompagnée(s),

- participer à l'identification des potentialités, des obstacles et des freins pour promouvoir un projet de vie qui tienne compte des réalités sociales,
- créer, par des actes de la vie quotidienne fondés sur des méthodologies adaptées, une relation éducative personnalisée,
- garantir le respect de la (des) personne(s) et de ses (leurs) spécificités, (besoins particuliers, culture, histoire familiale...),
- veiller à ce que son (leur) avis et sa (leur) demande(s) soient pris en considération,
- délimiter avec la (les) personne(s) le cadre de son intervention et de ses limites ;
- ◆ d'exercer une fonction de reliaance :
 - maintenir ou recréer les liens de la personne avec le réseau relationnel (famille, voisinage, structures sociales),
 - valoriser les compétences relationnelles de la personne et les ressources de son réseau relationnel,
 - mobiliser la participation du réseau en référence au projet de la (des) personne(s) ;
- ◆ d'exercer et d'évaluer une fonction d'interface :
 - s'intégrer dans une équipe éducative et/ou pluridisciplinaire, argumenter sa position et solliciter les autres intervenants en vue de favoriser la coordination des actions et la cohérence du dispositif d'accompagnement,
 - susciter des rencontres entre différents professionnels, participer à des réunions et en assurer le suivi en vue de favoriser la coordination et la concertation au profit du ou des bénéficiaire(s),
 - analyser le quotidien et le présenter à une équipe en veillant à être le porte-parole, le révélateur de ce qui vit le bénéficiaire ;
- ◆ d'exercer et d'évaluer ses compétences relationnelles ainsi qu'identifier ses ressources et ses difficultés, notamment :
 - dans le cadre de la prévention et la gestion des conflits,
 - dans la prise de distance professionnelle et émotionnelle,
 - dans une réflexion sur son identité et son projet professionnels ;
- ◆ d'identifier et d'évaluer le mandat et la fonction sociale de l'éducateur spécialisé :
 - décoder les valeurs dominantes de ses interlocuteurs et situer son intervention par rapport à ceux-ci,
 - organiser ses interventions sur base de la connaissance des réalités sociales et de leur évolution,
 - s'interroger et interpellier l'institution par rapport au projet institutionnel, au mandat qu'elle lui donne et aux orientations fondamentales qu'elle prend,
 - promouvoir, au travers de ses activités psycho-éducatives, le respect, la tolérance et le droit à la différence en référence notamment à la Convention des droits de l'homme et à la Convention internationale des droits de l'enfant,
 - informer les personnes sur leurs droits, les aider à les faire respecter et les soutenir dans l'exercice de leurs devoirs ;
- ◆ de s'exercer à la fonction politique de l'éducateur spécialisé :
 - s'informer des organes de représentation pour valoriser et faire reconnaître la profession et l'action éducative,
 - situer son action par rapport au système politique, économique, social et culturel,
 - contribuer à l'élaboration d'outils méthodologiques et/ou théoriques spécifiques favorisant ainsi le professionnalisme du secteur,
 - participer à la construction des représentations et des normes collectives constitutives de son identité professionnelle et sociale,

- confronter son expérience à celle d'autres intervenants en rédigeant des écrits structurés et argumentés,
- se situer dans un processus de formation continue ;
- ◆ de s'exercer à la fonction de communication professionnelle :
 - identifier les canaux de communication spécifique à son milieu professionnel,
 - développer une écriture et une communication professionnelles respectant les standards en usage.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

- ◆ amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et l'analyse des situations ;
- ◆ clarifier avec l'étudiant, l'entreprise ou l'institution, les termes du contrat d'activités professionnelles de formation en fonction des items du programme de l'étudiant ;
- ◆ gérer le suivi des activités professionnelles de formation et les contacts avec les institutions et les services concernés ;
- ◆ définir la démarche attendue, annoncer les critères et les modalités d'évaluation ;
- ◆ accompagner l'étudiant dans son questionnement, ses analyses de situations et dans l'identification des différentes fonctions énoncées dans le profil professionnel ;
- ◆ soutenir l'étudiant dans l'identification de ses compétences professionnelles et l'évaluation de ses difficultés et de ses ressources ;
- ◆ aider l'étudiant à relater et analyser des faits avec clarté et précision ;
- ◆ aider l'étudiant à améliorer sa compréhension du contexte socio-politique, du milieu et des relations professionnelles, notamment par la recherche d'informations ;
- ◆ encadrer la pratique de l'étudiant et évaluer ses apprentissages par rapport aux finalités et aux acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. **Etudiant** : 240 périodes

Code U
Z

7.2. **Encadrement du stage** :

<u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Encadrement des activités professionnelles de formation du bachelier : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	PP	O	20